



Mauna Kea Technologies

Exercice clos le 31 décembre 2024

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

ERNST & YOUNG et Autres



Mauna Kea Technologies

Exercice clos le 31 décembre 2024

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

A l'Assemblée Générale de la société Mauna Kea Technologies,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Mauna Kea Technologies relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

Incertitude significative liée à la continuité d'exploitation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur l'incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la continuité d'exploitation décrite dans la note 1 « Principes d'établissement des comptes » de l'annexe des comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, outre le point décrit dans la partie « Incertitude significative liée à la continuité d'exploitation », nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

■ Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires à l'exception du point ci-dessous.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement fournisseurs mentionnées à l'article D.441-6 du Code de commerce appellent de notre part l'observation suivante : ces informations ne concordent pas avec les dates d'échéances mentionnées sur les factures.

■ Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du Code de commerce.

■ Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;



- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 30 avril 2025

Le Commissaire aux Comptes
ERNST & YOUNG et Autres

Franck Sebag

Comptes sociaux

1.1. Comptes sociaux pour l'exercice clos le 31 décembre 2024

➤ Bilan actif

Rubriques	Montant brut	Amort. Prov.	Net 31/12/2024	Net 31/12/2023
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Concessions, brevet, et droits similaires	909 983	(891 613)	18 371	7 043
Autres immobilisations incorporelles	45 278	(22 291)	22 986	21 420
Avances, acomptes sur immo. Incorporelles			-	-
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Constructions	49 715	(49 715)	-	-
Installations techniques, mat. et outillage	1 073 057	(1 015 390)	57 667	83 734
Autres immobilisations corporelles	1 176 289	(1 051 337)	124 952	169 189
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Autres participations	16 924 039	(1 950 077)	14 973 962	16 433 962
Créances rattachées à des participations	81 189 736	(74 974 338)	6 215 398	6 134 558
Autres immobilisations financières	212 310	-	212 310	298 322
ACTIF IMMOBILISE	101 580 405	(79 954 760)	21 625 646	23 148 228
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières, approvisionnements	1 953 126	(241 388)	1 711 737	1 214 251
Produits intermédiaires et finis	2 823 599	(830 426)	1 993 174	1 381 826
Avances et acomptes versés sur commandes	111 708	-	111 708	294 445
CREANCES				
Créances clients et comptes rattachés	1 075 197	(28 294)	1 046 903	1 120 454
Autres créances	924 358	-	924 358	777 812
DIVERS				
Disponibilités	1 273 546	-	1 273 546	7 540 327
COMPTES DE RÉGULARISATION				
Charges constatées d'avance	367 196	-	367 196	389 663
ACTIF CIRCULANT	8 528 730	(1 100 108)	7 428 622	12 718 777
Frais d'émission d'emprunts à étaler	112 956	-	112 956	
Ecart de conversion actif	61 049	-	61 049	7 143
TOTAL GENERAL	110 283 141	(81 054 868)	29 228 273	35 874 148

➤ Bilan passif

Rubriques	Exercice 2024	Exercice 2023
Capital social ou individuel (dont versé : 2 709 285)	2 709 285	2 464 410
Primes d'émission, de fusion, d'apport	9 290 794	7 575 178
Autres réserves	53 975	53 975
Report à nouveau	(18 225 742)	(28 628 034)
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	(13 839 043)	10 402 292
CAPITAUX PROPRES	(20 010 731)	(8 132 179)
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées	4 414 104	4 308 575
AUTRES FONDS PROPRES	4 414 104	4 308 575
Provisions pour risques	107 837	32 143
Provisions pour charges	-	-
PROVISIONS	107 837	32 143
DETTES FINANCIERES		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	2 244 717	2 661 156
Emprunts et dettes financières divers	24 297 693	21 334 820
DETTES D'EXPLOITATION		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 068 111	2 965 361
Dettes fiscales et sociales	2 126 511	1 942 553
DETTES DIVERSES		
Autres dettes	15 608	28 959
COMPTES DE REGULARISATION		
Produits constatés d'avance	2 225 339	4 587 591
DETTES	33 977 978	33 520 439
Ecart de conversion passif	10 739 085	6 145 169
TOTAL GENERAL	29 228 273	35 874 148

➤ **Compte de résultat**

Rubriques	Exercice 2024			Exercice 2023
	France	Exportations	Total	
Ventes de marchandises	-	-	-	75
Production vendue de biens	360 703	2 611 635	2 972 338	3 820 940
Production vendue de services	105 368	3 217 133	3 322 501	5 328 649
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	466 071	5 828 768	6 294 839	9 149 665
Production stockée			854 069	89 995
Subventions d'exploitation			6 500	10 667
Reprises sur dép. ,prov. (et amortissements), transferts de charges			486 739	222 529
Autres produits			282 702	345 716
PRODUITS D'EXPLOITATION			7 924 849	9 818 571
Achats de matières premières et autres approvisionnements)			(1 463 295)	(1 036 658)
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)			408 391	(38 528)
Autres achats et charges externes			(4 189 670)	(4 628 503)
Impôts, taxes et versements assimilés			(264 578)	(171 472)
Salaires et traitements			(3 956 654)	(4 338 021)
Charges sociales			(1 777 449)	(1 921 961)
Dotations d'exploitation :				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			(124 952)	(254 178)
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations			-	-
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			(474 286)	(408 819)
Dotations aux provisions			-	-
Autres charges			(64 832)	(172 900)
CHARGES D'EXPLOITATION			(11 907 326)	(12 971 039)
RÉSULTAT D'EXPLOITATION			(3 982 477)	(3 152 468)
PRODUITS FINANCIERS			3 955 445	2 716 199
Autres intérêts et produits assimilés			3 926 755	2 326 291
Reprises sur provisions et transferts de charges			8 485	9 316
Différences positives de change			20 205	380 592
CHARGES FINANCIERES			(14 437 181)	(4 389 492)
Dotations financières aux amortissements et provisions			(11 462 929)	(2 603 211)
Intérêts et charges assimilées			(2 962 582)	(1 353 070)
Différences négatives de change			(11 670)	(433 211)
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
RÉSULTAT FINANCIER			(10 481 736)	(1 673 293)
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS			(14 464 213)	(4 825 761)
PRODUITS EXCEPTIONNELS			31 888	16 775 139
Produits exceptionnels sur opérations de gestion			5 581	305
Produits exceptionnels sur opérations en capital			1 308	16 762 227
Reprise sur provisions et transfert de charges			25 000	12 608
CHARGES EXCEPTIONNELLES			(160 111)	(1 607 978)
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion			(13 197)	(8 577)
Charges exceptionnelles sur opérations en capital			(100 126)	(1 574 400)
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions			(46 788)	(25 000)
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL			(128 223)	15 167 162
Impôts sur les bénéfices			753 393	60 892
TOTAL PRODUITS			11 912 182	29 309 910
TOTAL CHARGES			(25 751 225)	18 907 617
BENEFICE OU PERTE			(13 839 043)	10 402 292

➤ **Activité de la société**

Créée en 2000, Mauna Kea Technologies est une entreprise mondiale de dispositifs médicaux qui fabrique et commercialise Cellvizio®, la plateforme d'imagerie cellulaire in vivo en temps réel. Cette technologie offre une visualisation cellulaire in vivo unique qui permet aux médecins de surveiller l'évolution des maladies dans le temps, d'évaluer les réactions au moment où elles se produisent, de classer les zones d'incertitude et de guider les interventions chirurgicales. La plateforme Cellvizio® est utilisée dans de nombreux pays à travers le monde et dans plusieurs spécialités médicales et transforme la façon dont les médecins diagnostiquent et traitent les patients.

➤ **Faits caractéristiques de l'exercice**

Activité aux Etats-Unis

L'activité de paiement à l'utilisation (PPU) est restée soutenue tout au long de l'année 2024, avec des volumes trimestriels comparables à ceux de 2023, soit en moyenne près de 1 000 procédures par trimestre. Cela représente une augmentation significative de près de 50% par rapport à 2022 et aux années précédentes.

Toutefois, l'impact positif de cette croissance des volumes a été contrebalancé par un effet prix négatif découlant de la réduction des taux de remboursement Medicare par CMS (*Centers for Medicare & Medicaid Services*). Cette réduction a résulté de déclarations de coûts erronées de la part des hôpitaux, ayant eu un impact sur les tarifs pratiqués par les centres de chirurgie ambulatoire (ASC). Le Groupe a déployé des efforts considérables pour rectifier ces erreurs et a réussi à sensibiliser 80% des hôpitaux ayant fourni des données erronées.

A noter qu'en 2025, les taux de remboursement devraient rester dans la même classification APC dans la mesure où CMS s'appuie sur les données de 2023 pour fixer les taux de 2025. Un ajustement favorable est toutefois prévu au plus tard en janvier 2026, lorsque CMS intégrera les données corrigées de 2024 et prendra en compte les données provisoires fournies par le biais de la collaboration directe avec le Groupe. Cet ajustement devrait permettre de rétablir les niveaux de remboursement au niveau APC le plus élevé, ce qui représente une augmentation de plus de 50% des taux de remboursement pour les bénéficiaires couverts par Medicare.

Les ventes de capital se sont élevées à trois systèmes Cellvizio® en 2024, dont un vendu à l'*Ohio State University* au 4ème trimestre, contre quatre systèmes en 2023. Cela représente un manque à gagner important au 4ème trimestre, alors que la société était en négociations actives pour sept ventes de Cellvizio®, dont trois devraient être conclues au mois de janvier.

Si les cycles de vente de capital se sont allongés, le pipeline demeure important, représentant un total de 13 opportunités actives aux États-Unis.

CellTolerance

Au cours du second semestre, le Groupe a lancé CellTolerance, une nouvelle marque et un programme pluridisciplinaire, dédié au traitement des intolérances alimentaires par le biais d'un modèle commercial B2B2C « cash-pay ». Cette initiative stratégique permet au Groupe d'adresser un marché très significatif et en forte croissance et de surmonter les barrières de remboursement.

Pour soutenir cette nouvelle stratégie, un centre pilote dédié a été inauguré au quatrième trimestre 2024 pour valider le modèle opérationnel et accélérer le déploiement dans des réseaux complémentaires dès 2025.

Le lancement a été très bien accueilli et le pipeline d'opportunités actives est déjà substantiel, avec 42 comptes activables identifiés et des attentes de croissance continue dans les mois à venir. Le Groupe a réalisé un chiffre d'affaires d'environ 0,5 million d'euros en 2024 et vise a minima le triplement des ventes en 2025.

JV en Chine

L'activité commerciale en Chine via la joint-venture du Groupe avec Tasly Pharmaceutical a été jusqu'à présent très limitée malgré le fort intérêt du marché chinois pour l'endomicroscopie. En raison de divergences d'interprétation quant aux obligations financières à respecter par Tasly Pharmaceutical et la joint-venture, la perte d'opportunité de revenus est estimée à près de 2 millions d'euros. Mauna Kea évalue actuellement toutes les options pour remédier aux difficultés actuelles.

Revue des options stratégiques

Le 19 novembre 2024, le Groupe a annoncé le lancement d'un processus stratégique couvrant un large spectre de possibilités, allant d'une opération de fusion-acquisition à la conclusion d'accords de licence et/ou de commercialisation. Dans ce cadre, le Groupe a retenu les services de RM Global, banque d'affaires américaine spécialisée dans le secteur de la santé.

Ce processus vise à assurer la stabilité opérationnelle de la Société et à sécuriser les financements nécessaires au déploiement du potentiel commercial à long terme de sa plateforme Cellvizio.

➤ Évènements survenus depuis la clôture de l'exercice

Le 31 mars 2025, le Tribunal des activités économiques de Paris a accédé à la demande d'ouverture d'une procédure de sauvegarde au bénéfice de la Société, au regard de sa situation financière. Cette démarche s'inscrit dans une volonté proactive de la direction de Mauna Kea Technologies de créer les conditions les plus favorables à la réussite de sa transformation et de maximiser la valeur unique de sa technologie. Durant cette période d'observation, la Société poursuivra ses activités sous la protection juridique offerte par la procédure, tout en bénéficiant de conditions plus favorables pour conclure ses négociations stratégiques et financières. À ce titre, le passif antérieur à la procédure de la Société est gelé durant la durée de la procédure.

Le 31 mars 2025 également, la Société est officiellement entrée en négociation exclusive en vue d'un accord de licence pour sa technologie Cellvizio dans un large domaine thérapeutique, avec un acteur majeur du secteur.

➤ Règles et méthodes comptables

Note 1: Principes d'établissement des comptes

Les comptes annuels de la Société ont été établis suivant les normes, principes et méthodes du plan comptable général annexé au règlement 2016-07 de l'Autorité des Normes Comptables du 4 novembre 2016, homologué par l'arrêté du novembre 2016, conformément aux dispositions de la législation française, dans le respect du principe de prudence, suivant les hypothèses de base et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels :

1. Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
2. Indépendance des exercices ;
3. Continuité de l'exploitation.

Au cours des dernières années, la Société a réduit de manière significative ses pertes ainsi que sa consommation de trésorerie, laquelle s'élève désormais à environ un demi-million d'euros par mois hors échéances de remboursement des financements. Bien qu'elle demeure dépendante de financements externes (augmentations de capital, emprunts ou autres) à ce stade, cette dépendance est bien moins prononcée qu'auparavant. En effet, au regard de son plan d'affaires, la Société anticipe une atteinte de la rentabilité d'ici fin 2026.

Afin de disposer d'une visibilité financière suffisante dans les prochaines années, la Société a obtenu, le 31 mars 2025, l'ouverture d'une procédure de sauvegarde. Celle-ci permet dans un premier temps de geler les échéances de remboursement bancaires pendant la durée de la procédure (six mois renouvelables), puis, dans un second temps, de réaménager la dette en étalant les remboursements sur une période pouvant aller jusqu'à dix ans, et potentiellement d'obtenir des abandons de créances.

Compte tenu de ces éléments, ainsi que des ressources financières disponibles au 31 décembre 2024 (2,0 millions d'euros de trésorerie incluant la filiale aux US) et de la dynamique de l'activité commerciale, la Société estime pouvoir financer son exploitation jusqu'à la fin du premier semestre 2025. Elle évalue par ailleurs son besoin de financement à douze mois à environ 5 millions d'euros, incluant son activité aux Etats-Unis, et dispose de plusieurs options pour le couvrir.

D'une part, dans le cadre du processus stratégique lancé fin 2024, la Société a engagé plusieurs discussions pour la conclusion d'accords de licence avec des partenaires stratégiques, susceptibles de donner lieu à des paiements initiaux à la signature, ainsi qu'à des paiements complémentaires liés à l'atteinte d'objectifs opérationnels et commerciaux. Plus spécifiquement, elle a annoncé le 31 mars 2025 être entrée en négociation exclusive pour un

accord de licence dans un large domaine thérapeutique, tout en poursuivant parallèlement d'autres discussions stratégiques. D'autre part, la Société étudie avec plusieurs banques d'affaires diverses solutions de financement dilutif (augmentations de capital via offres publiques ou placements privés) ou d'emprunt.

Eu égard à ces différentes options, la Société estime à ce stade que le risque de ne pas sécuriser les financements nécessaires à la poursuite de ses activités dans les prochains mois demeure modéré. Sur la base de ces éléments, le conseil d'administration a retenu l'hypothèse de la continuité d'exploitation. Toutefois, l'issue de ces discussions, qu'il s'agisse d'accords de licence ou de solutions de financement, n'est pas garantie. Cela constitue une incertitude significative susceptible de remettre en cause la continuité d'exploitation de la Société.

Les principes et méthodes comptables les plus significatifs ayant servi à l'établissement des comptes sociaux se résument comme suit :

Note 2: Immobilisations

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les frais de brevets ainsi que les frais de recherche et développement développés en interne sont comptabilisés dans les charges de l'exercice.

Les autres immobilisations corporelles et incorporelles sont comptabilisées au coût d'acquisition et leur amortissement est calculé en fonction de leur durée probable d'utilisation.

Le mode et la durée d'amortissements par catégorie d'immobilisations se résument comme suit :

Immobilisations financières et valeurs mobilières de placement

Les éléments composant l'actif immobilisé ont été évalués suivant la méthode des coûts historiques, qui se caractérise par l'emploi des coûts nominaux exprimés en euros courants. La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Catégorie	Durée	Mode
Logiciels	1 à 3 ans	Linéaire
Brevets, Licences, Marques	20 ans	Linéaire
Autres immobilisations corporelles :		
- agencements	7 ans	Linéaire
- outillage	2 à 7 ans	Linéaire
- matériel informatique	3 ans	Linéaire
- mobilier	5 ans	Linéaire

Note 3: Évaluation des stocks

Les stocks sont évalués à leur coût d'acquisition selon les méthodes suivantes :

Désignations	Méthodes
Matières premières	Coût moyen pondéré
En-cours de production	Coût d'en-cours de production
Produits finis	Coût de revient, à l'exception des frais de commercialisation

Le coût d'acquisition est composé :

- du prix d'achat, y compris les droits de douane et autres taxes non récupérables,
- après déduction des rabais commerciaux, remise, escomptes de règlement et autres éléments similaires,

- des frais de transport, de manutention, des charges de stockage (si les conditions spécifiques d'exploitation le justifient),
- et des autres coûts directement attribuables à l'acquisition.

Le coût de production comprend les consommations de matières premières, les charges directes, les amortissements des biens concourant à la production.

Le matériel de démonstration destiné à être vendu à court terme est inscrit en stocks.

Les stocks ont, le cas échéant, été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur de réalisation à la date d'arrêté des comptes.

Note 4: Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Note 5: Provisions

En vertu du principe de prudence, des provisions pour risques et charges sont constituées pour faire face aux sorties probables de ressources au profit des tiers sans contrepartie pour la Société. Ces provisions sont estimées en prenant en considération les hypothèses les plus probables à la date d'arrêté des comptes.

La Société n'a pas opté pour la comptabilisation de la provision pour engagement de retraite.

Note 6: Opérations en monnaies étrangères

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération.

Les créances et dettes en monnaies étrangères existant à la clôture de l'exercice sont converties au cours en vigueur à cette date. La différence de conversion est inscrite au bilan aux postes « écarts de conversion ».

Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision pour risques.

Les comptes de trésorerie en monnaies étrangères existant à la clôture de l'exercice sont convertis au cours en vigueur à cette date. Les gains ou pertes de change résultant de cette conversion sont enregistrés en résultat.

Note 7: Subventions

La Société a bénéficié d'un certain nombre d'aides, sous forme de subventions ou d'avances conditionnées. Le détail de ces aides est fourni dans la note Dettes Financières du paragraphe 1.3.

Les subventions sont comptabilisées lorsqu'il existe une assurance raisonnable que la Société se conformera aux conditions attachées aux subventions et qu'elles seront encaissées.

Les subventions sont donc reconnues au moment où le dossier justifiant les dépenses de recherche de développement encourues a été accepté par l'organisme financeur.

Note 8: Crédit impôt recherche

Les entreprises qui justifient de dépenses remplissant les critères requis bénéficient d'un crédit d'impôt qui peut être imputé sur le montant de l'impôt sur les sociétés. Ce crédit d'impôt est comptabilisé dans le poste « Impôts sur les bénéfices ».

La Société bénéficie du crédit d'impôt recherche depuis sa création.

Une convention cadre de cession de créances a été signée en 2024 entre Mauna Kea Technologies SA (le Cédant), le fonds commun de Titrisation Predirec Innovation 3 (le Cessionnaire) et Neftys Conseil (l'Arrangeur) permettant la cession de créances 2024. Le montant cédé a été imputé des retenues de garanties 7,5%, de la déduction initiale de 7,028% et de la commission de structuration 0,25%. Les cessions de ces créances ont été constatées au moment du transfert de propriété de celles-ci et ont entraîné la suppression au bilan de ces créances en contrepartie de la trésorerie reçue.

Note 9: Dérogations aux principes généraux

Changement de méthode d'évaluation

Aucun changement notable de méthode d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice.

Changements de méthode de présentation

Aucun changement notable de méthode de présentation n'est intervenu au cours de l'exercice.

Note 10: Reconnaissance du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires de la Société est composé :

1. De la vente de systèmes Cellvizio, des consommables (sondes) et des services associés (maintenance et réparation).

La Société comptabilise les ventes de systèmes et consommables en chiffre d'affaires dès lors que le transfert de propriété est réalisé. Ce transfert de propriété est matérialisé par un contrat, un bon de commande et un bon de livraison.

Tandis que les ventes de prestations de services de maintenance couvrant une période dépassant l'exercice comptable sont comptabilisées en produits constatés d'avance. Ces revenus différés sont donc étalés dans le temps selon la durée de prestations contractées avec le client.

2. Des revenus issus de l'accord stratégique signé avec Tasly Pharmaceutical en 2022.

Suite à la création de Mauna Kea Medical Engineering Technology Co, le Groupe a signé deux contrats avec cette JV

- Un contrat de cession de technologie en date du 30 novembre 2022 ;
- Un contrat de licence en date du 23 décembre 2022.

(i) Contrat de cession de technologie

Le Groupe devait réaliser les démarches nécessaires au transfert de propriété des brevets apportés à la coentreprise (JV), en contrepartie d'un paiement de 2,5 millions USD par cette dernière.

L'intégralité des brevets a été transférée le 17 février 2022. Toutefois, le contrat prévoyait une condition suspensive, qui a été levée le 20 avril 2023.

En conséquence, le chiffre d'affaires correspondant a été entièrement reconnu à la date de levée de la condition suspensive.

(ii) Contrat de licence

Selon les termes des accords signés avec la JV, la Société :

- accorde à la JV une licence exclusive d'une durée de 8 ans pour :
 - (i) commercialiser certaines indications de Cellvizio en Chine,
 - (ii) développer et commercialiser Cellvizio à l'international dans les domaines de la neurologie et de la neurochirurgie,
 - (iii) fabriquer des unités Cellvizio destinées au marché chinois ;
- s'engage à fournir à la JV un accompagnement technique ainsi qu'un transfert de savoir-faire, afin de rendre la JV pleinement autonome.

En contrepartie, la JV s'engage à verser à la Société :

- un paiement initial ("upfront payment") de 6,5 millions USD au titre de la licence, encaissé en janvier 2023 ;
- un paiement additionnel ("technology transfer material fee") de 0,5 million USD, conditionné à la finalisation d'une première phase de transfert technologique ;
- un second paiement de 0,5 million USD, également au titre de la licence, à verser à l'issue du transfert à

la JV d'une partie du stock détenu par un distributeur local ;

- des redevances équivalentes à 7,5 % des ventes réalisées par la JV, sous certaines conditions.

Pendant la phase de transfert technologique, la JV s'engage également à acheter auprès de Mauna Kea Technologies des volumes minimums de systèmes et de sondes Cellvizio pendant une durée de 5 ans.

Lors de la phase de fabrication locale en Chine (« *local product* »), Mauna Kea Technologies percevra des redevances de 7,5 % sur les ventes réalisées par la JV, sous réserve de certaines conditions.

Traitement comptable

La Société considère que la licence concédée à la JV se compose de deux phases distinctes :

1. une phase initiale de transfert de savoir-faire et d'accompagnement, au terme de laquelle la JV deviendra autonome,
2. une phase d'exploitation autonome par la JV.

Cette première phase est estimée à une durée de 36 mois, au terme de laquelle la JV sera en mesure de fabriquer elle-même les systèmes.

En conséquence, les paiements de 6,5 millions USD (upfront) et de 0,5 million USD (transfert technologique) sont considérés comme des contreparties du transfert de savoir-faire et de l'accompagnement. Le chiffre d'affaires est donc reconnu de manière linéaire sur les 36 mois suivant la signature du contrat de licence.

Reconnaissance du chiffre d'affaires :

- Exercice 2023 : 4,3 millions d'euros
 - 2,0 millions d'euros (2,5 MUSD) liés au transfert des brevets, achevé au 1er semestre 2023 ;
 - 2,3 millions d'euros (2,2 MUSD) au titre du contrat de licence, correspondant à l'étalement des paiements initiaux sur 36 mois.
- Exercice 2024 : 2,0 millions d'euros (2,2 MUSD) de chiffre d'affaires reconnus au titre de la poursuite de l'étalement du contrat de licence.

1.2. Informations relatives au bilan actif

Immobilisations corporelles et incorporelles

Tableau des acquisitions et des mises au rebut de l'exercice

Chiffres exprimés en euros	Au 31/12/2023	Acquisitions	Cessions	Au 31/12/2024
Concessions, brevet, et droits similaires	922 588	17 057	(29 662)	909 983
Autres postes d'immobilisation incorporelles	43 025	2 253	-	45 278
Total Immo. Incorporelles	965 613	19 310	(29 662)	955 261
Constructions installations, agencements.....	51 090	-	(1 375)	49 715
Installations générales, et agencements	499 811	1 247	(24 474)	476 584
Installations techniques, matériels et outillages	1 364 730	19 587	(311 260)	1 073 057
Matériel de bureau et informatique, mobilier	751 342	27 010	(78 648)	699 704
Total Immo. Corporelles	2 666 973	47 844	(415 757)	2 299 060
Immobilisations corporelles en cours	-	-	-	-
Total Encours Corporelles	-	-	-	-
TOTAL	3 632 586	67 154	(445 419)	3 254 321

Les variations des postes d'immobilisations corporelles et incorporelles d'un exercice à l'autre sont dues à des mouvements d'acquisitions et de cessions d'actifs réalisées par la Société pour les besoins de son activité.

Tableau des amortissements

Les amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles sont calculés suivant les modes linéaire ou dégressif, selon la nature des biens, et en fonction de la durée de vie prévue.

Tableau des amortissements techniques

Chiffres exprimés en euros	Au 31/12/2023	Dotations	Diminutions ou reprises	Au 31/12/2024
Concessions, brevet, et droits similaires	915 546	5 729	(29 662)	891 613
Autres immobilisations incorporelles	21 605	686	-	22 291
Total Amort. Immo. Incorporelles	937 151	6 415	(29 662)	913 904
Constructions	51 090	-	(1 375)	49 715
Installations générales et agencements	433 896	18 948	(23 517)	429 327
Installations techniques, matériels et outillages	1 280 995	45 157	(310 763)	1 015 389
Matériel de bureau informatique, mobilier	648 069	49 363	(75 422)	622 010
Total Amort. Immo. Corporelles	2 414 050	113 468	(411 077)	2 116 441
TOTAL	3 351 201	119 883	(440 739)	3 030 345

Provision pour dépréciation des immobilisations

Se référer au paragraphe 1.3., État des provisions.

Immobilisations financières

Tableau des mouvements de l'exercice :

Chiffres exprimés en euros	Valeur Brute au 31/12/2023	Acquisitions et Virements de poste à poste	Cessions et Virements de poste à poste	Valeur Brute au 31/12/2024	Provision	Valeur Nette au 31/12/2024
Titres MKT Inc. et compte courant MKT Inc. *	71 200 093	12 252 793	(2 240 074)	81 212 812	(74 997 415)	6 215 398
Titres Tasly Maun Kea Medical Engineering Technology Co. **	16 890 962	-	-	16 890 962	(1 927 000)	14 963 962
Titres de participation CellTolerance ***		10 000		10 000	-	10 000
Prêts et autres immobilisations financières	299 664	110 065	(197 418)	212 310	-	212 310
TOTAL	88 390 719	12 372 858	(2 437 493)	98 326 084	(76 924 415)	21 401 670

* Les titres MKT Inc. représentent 23 077 euros à fin 2023 et fin 2024 et sont intégralement dépréciés. Le compte courant MKT Inc. est déprécié à hauteur de la situation nette de la filiale.

** La société Tasly Mauna Kea Medical Engineering Technology Co. Ltd a été créée le 3 novembre 2022.

*** La société CellTolerance, filiale à 100% de Mauna Kea Technologies, a été créée en 2024.

Comptes de stocks de marchandises et de travaux en cours

A la clôture de chaque exercice, les stocks et en-cours de produits finis comprennent certains actifs relatifs à des produits qui ne figurent plus en catalogue. Ces actifs identifiés sont conservés par la Société afin que le Service Après-Vente puisse s'en servir et sont dépréciés à hauteur de 80%.

Les Cellvizio® confiés à des hôpitaux avec lesquels le Groupe a des accords de partenariat et les Cellvizio® ancienne génération font l'objet d'une dépréciation linéaire sur 5 ans.

Le montant des stocks se décompose ainsi :

Chiffres exprimés en euros	Montant Brut	Dépréciation	Solde au 31 12 2024
Matières premières	1 953 126	(241 388)	1 711 737
Produits finis	2 823 599	(830 426)	1 993 174
TOTAL	4 776 725	(1 071 814)	3 704 911

Les produits finis comprennent les produits finis et les produits semi-finis.

L'augmentation des dépréciations concerne les stocks à faible rotation et les Cellvizio® ancienne génération.

Provisions pour dépréciation des stocks et des créances

Se référer au paragraphe 1.3., Etat des provisions.

État des échéances des créances

Les créances détenues par la Société s'élèvent à 83 768 796 € en valeur brute au 31/12/2024 et elles se décomposent comme suit :

Chiffres exprimés en euros	Montant Brut	A un an au plus	A plus d'un an
ACTIF IMMOBILISE :	81 402 045	-	81 402 045
Créances rattachées à des participations	81 189 736	-	81 189 736
Autres immobilisations financières	212 310	-	212 310
ACTIF CIRCULANT :	2 366 751	2 336 114	30 637
Clients	1 046 903	1 046 903	-
Clients douteux	28 294	-	28 294
Personnel et comptes rattachés	6 481	6 481	-
Organismes sociaux	2 432	2 432	-
État : impôts et taxes diverses	912 446	912 446	-
Débiteurs divers	3 000	3 000	-
Charges constatées d'avance	367 196	364 853	2 343
TOTAL	83 768 796	2 336 114	81 432 683
Montants des prêts accordés en cours d'exercic	-		
Montant des remboursements obtenus en cours	-		
Prêts et avance consentis aux associés (person	-		

Les créances rattachées à des participations correspondent au compte courant consenti à la filiale Mauna Kea Technologies Inc, et leur forte hausse est liée à la variation du cours de change USD/EUR.

Créances clients et comptes rattachés

CREANCES	Montant brut	Amort. Prov.	Net 31/12/2024	Net 31/12/2023
Créances clients et comptes rattachés	1 075 197	28 294	1 046 903	1 120 454
Autres créances	924 358	-	924 358	777 812
TOTAL	1 999 555	28 294	1 971 261	1 898 265

Les autres créances ont augmenté du fait de la créance de crédit impôt recherche en hausse par rapport à 2023.

Les provisions sont établies selon les modalités décrites au paragraphe 1.1., Note 4: Créances.

Dont créances Groupe :

Chiffres exprimés en euros	2024	2023
Clients sociétés affiliées consolidées	804 123	719 247
TOTAL	804 123	719 247

Produits à recevoir

Le montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan s'élève à :

Chiffres exprimés en euros	Au 31/12/2024	Au 31/12/2023
Clients – Factures à établir	659 686	573 966
Produits à recevoir	2 432	17 730
TOTAL	662 118	591 696

Valeurs mobilières de placement

Au 31 décembre 2024, la Société ne détient aucun OPCVM monétaires.

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

Chiffres exprimés en euros	Au 31/12/2024	Au 31/12/2023
Charges d'exploitation	327 097	389 663
Charges financières	40 099	-
Charges exceptionnelles	-	-
TOTAL	367 196	389 663

Écarts de conversion

ECART ACTIF	Euros	ECART PASSIF	Euros
Diminution des créances	-	Diminution des dettes	5 697
Augmentation des dettes	61 049	Augmentation des créances	10 733 388
TOTAL	61 049	TOTAL	10 739 085

L'écart de conversion est principalement lié aux créances en dollars américains avec la filiale Mauna Kea Technologies Inc.

1.3. Informations relatives au bilan passif

Capitaux propres

Capital social

Le capital social est fixé à la somme de deux millions sept cent neuf mille deux cent quatre-vingt-cinq euros (2 709 285 €). Il est composé de 67 732 127 actions de valeur nominale égale à 0,04 €.

Ce nombre s'entend hors « Bons de Souscription d'Actions » (BSA), « Bons de Souscription de Parts de Créateur d'Entreprise » (BSPCE) et options de souscription octroyées à certains investisseurs et à certaines personnes physiques, salariées ou non de la Société.

Le tableau ci-dessous présente l'historique du capital de la Société depuis le 31 décembre 2023, en milliers d'euros :

Nature des opérations	Capital en euros	Prime d'émission en euros	Nombre d'actions créées	Nombre d'actions composant le capital social
Au 31 décembre 2023	2 464 410	7 574 628	15 133 772	61 610 247
Plan AGA 2021	4 875	(4 875)	121 880	61 732 127
Conversion BSA (Vester)	240 000	1 758 068	6 000 000	67 732 127
Souscription BSA	-	24 100	-	67 732 127
Coûts de transaction	-	(62 227)	-	67 732 127
Total au 31 décembre 2024	2 709 285	9 289 694	21 255 652	67 732 127

Le 24 juin 2024, le Conseil d'administration a constaté la fin de la période d'acquisition d'un plan d'actions gratuites ordinaires, ce qui s'est traduit par une augmentation de capital de 4 875 euros et la création de 121 880 actions ordinaires.

Dans le cadre de la ligne de financement en capital mise en place en 2023 et renouvelée en juillet 2024 avec la société Vester Finance, 6 000 000 actions ont été souscrites, entraînant une augmentation du capital social de 240 000 euros assortie d'une prime d'émission de 1 758 068 euros.

Instruments dilutifs donnant accès au capital

Depuis sa création, la Société a émis des « Bons de Souscription d'Actions » (BSA), des bons de souscription d'actions destinées à ses salariés ("BSPCE" et autres) ainsi que des options de souscription d'actions (SO), des actions gratuites de performance (AGAP) et des actions gratuites (AGA) dont l'évolution depuis le 31 décembre 2023 est présentée ci-dessous.

		Options	Nb actions potentielles
Au 31 décembre 2023		14 315 328	14 690 553
Créés sur la période :			
SO	31/01/2024	20 000	20 000
BSA	31/01/2024	50 000	50 000
SO	05/04/2024	50 000	50 000
BSA	24/06/2024	240 000	240 000
SO	24/06/2024	1 580 000	1 580 000
AGA	24/06/2024	4 612 000	4 612 000
BSA	23/07/2024	5 500 000	5 500 000
Exercés / convertis sur la période		(6 121 880)	(6 121 880)
Perdus sur la période		(902 900)	(902 900)
Au 31 décembre 2024		19 342 548	19 717 773

Les nouveaux instruments émis en 2024 sont les suivants :

- Le 31 janvier 2024, 20 000 options ont été émises au profit d'un salarié ;
- Le 31 janvier 2024, 50 000 BSA ont été émis au profit d'un consultant ;
- Le 05 avril 2024, 50 000 options ont été émises au profit d'un salarié ;
- Le 24 juin 2024, 240 000 BSA ont été émis au profit des administrateurs de Mauna Kea Technologies SA ;
- Le 24 juin 2024, 1 580 000 options ont été émises au profit de 11 salariés ;
- Le 24 juin 2024, 4 612 000 actions gratuites ont été émises au profit de 43 salariés et du Président-Directeur Général ;
- Le 23 juillet 2024, 5 500 000 BSA ont été émises au profit de la société Vester Finance.

Acquisition par la Société de ses propres actions

Le 20 novembre 2024, la Société a mis fin au contrat de liquidité signé avec la société Gilbert Dupont, et ne détient plus d'actions en propre au 31 décembre 2024.

État des provisions

Le détail des provisions par nature est le suivant :

Provisions pour risques et charges

Chiffres exprimés en euros	Au 31/12/2023	Dotations	Reprises	Au 31/12/2024
Provisions pour risques - litiges	25 000	-	(25 000)	-
Provisions pour risques - amendes et pénalités	-	46 788	-	46 788
TOTAL	25 000	46 788	(25 000)	46 788

La provision de l'exercice 2023 portait sur un litige avec un prestataire, dénoué en 2024

La provision constatée en 2024 concerne des pénalités de retard sur des dettes fiscales et sociales en cours de négociation.

Provisions pour risques

Chiffres exprimés en euros	Au 31/12/2023	Dotations	Reprises	Au 31/12/2024
Provisions pour pertes de change	7 143	61 049	(7 143)	61 049
TOTAL	7 143	61 049	(7 143)	61 049

Provision pour dépréciation des immobilisations

Chiffres exprimés en euros	Au 31/12/2023	Dotations	Reprises	Au 31/12/2024
Provision immob. Financières	65 522 535	11 401 880	-	76 924 415
Autres immobilisations financières	1 342	-	(1 342)	-
TOTAL	65 523 877	11 401 880	(1 342)	76 924 415

Ces dépréciations concernent principalement :

- les titres de la filiale Mauna Kea technologies SA, dépréciés à 100%, soit 23 K€ ;
- les titres de la Joint-Venture à hauteur de 1 927 K€ ;
- les avances consenties à la filiale Mauna Kea Technologies Inc, dépréciées à hauteur du montant de l'actif net négatif de la filiale, soit 74 974 K€.

Les titres de la Joint-Venture ont fait l'objet d'une dépréciation complémentaire en 2024 à hauteur de 1 470 K€, suite à la revue à la baisse des projections de chiffre d'affaires de la filiale.

Provisions pour dépréciation des stocks

Chiffres exprimés en euros	Au 31/12/2023	Dotations	Reprises	Au 31/12/2024
Matières premières	331 925	173 274	(263 811)	241 388
Produits finis	599 932	272 718	(42 225)	830 426
TOTAL	931 857	445 992	(306 036)	1 071 814

Provisions pour dépréciation des créances

Chiffres exprimés en euros	Au 31/12/2023	Dotations	Reprises	Au 31/12/2024
Dépréciation des créances clients	12 000	28 294	(12 000)	28 294
TOTAL	12 000	28 294	(12 000)	28 294

Dettes financières

Chiffres exprimés en euros	31/12/2023	+	-	31/12/2024
Avance remboursable BPI (ex OSEO)	3 407 529	-	-	3 407 529
Intérêt courus sur avances conditionnées	901 046	105 529	-	1 006 575
Avances conditionnées	4 308 575	105 529	-	4 414 104
PGE BNP/BPI	2 658 521	-	(419 749)	2 238 772
Intérêt courus sur emprunt PGE	2 635	5 946	(2 635)	5 946
Emprunts BEI	20 723 901	968 739	-	21 692 640
Intérêt courus sur emprunt BEI	588 806	776 781	(588 806)	776 781
Autres dettes assimilées	-	471 471	-	471 471
Intérêts sur autres emprunt	-	1 333 333	-	1 333 333
Dépôts reçus	22 113	1 355	-	23 468
Emprunts et dettes financières divers	23 995 976	3 557 625	(1 011 191)	26 542 410

Avances BPI (anciennement OSEO Fi)

Le 31 mai 2010, Mauna Kea Technologies a obtenu de la part d'OSEO une aide à l'innovation remboursable dans le cadre du projet PERSEE. Ce projet avait pour ambition de développer, valider puis commercialiser un dispositif capable d'améliorer les techniques de diagnostic et de bilan d'extension pré-opératoire de patients atteints de cancer.

Le projet a été clos fin 2020, et le cinquième versement de l'avance remboursable de 504 K€ a été perçu en décembre 2021. Les avances consenties portent intérêts au taux de 2,45 %.

Le contrat conclu entre OSEO devenu BPIFrance et la Société en 2010 stipule que le premier remboursement devra être effectué dès l'atteinte d'un chiffre d'affaires de 2 500 K€ portant sur les nouveaux produits développés. Le montant à rembourser, fonction du nouvel échéancier de remboursement prévu, sera de 4 724K€ et ce, en incluant la charge d'actualisation. Si aucun remboursement n'est intervenu dans un délai de 10 ans à compter du dernier versement de l'aide, Mauna Kea sera délié de toute obligation de versement des retours financiers. De plus, si le montant cumulé de chiffre d'affaires est supérieur à 50 000 K€, 2 % du chiffre d'affaires généré devra être rétrocédé et ce, sur une durée de quinze ans.

Emprunt BEI

La Société a conclu un contrat de financement de 22,5 M€ avec la Banque Européenne d'Investissement (BEI) le 20 juin 2019, constituées initialement de trois tranches. Seules deux tranches ont été finalement tirées par la Société, la troisième tranche n'étant plus disponible pour la Société :

- Une première tranche de 11 500 K€, encaissée le 3 juillet 2019, portant un intérêt capitalisé de 5 % ;
- Une seconde tranche de 6 000 K€, encaissée le 8 juillet 2020, assortie d'un intérêt capitalisé de 4 % et d'un intérêt cash de 3 %.

La maturité initiale de ces tranches était de cinq ans, avec des échéances de remboursement fixées respectivement à juillet 2024 pour la Tranche 1 et juillet 2025 pour la Tranche 2.

En raison de ces échéances proches, la Société a engagé une restructuration du prêt, finalisée en avril 2024. Aux termes du nouvel accord, la BEI a accepté de reporter les remboursements finaux du principal et des intérêts à juillet 2028 pour la Tranche 1, et juillet 2029 pour la Tranche 2. Le calendrier amendé prévoit des remboursements progressifs du principal comme suit (i) 1,0 M€ en 2025, (ii) 2,5 M€ en 2026, (iii) 5,0 M€ en 2027.

Par ailleurs, l'accord inclut un engagement de la Société à verser des redevances annuelles de 2 % sur certains revenus, sur une période de six ans à compter du 30 janvier 2024, pour un montant total minimum de 8 M€ et plafonné à 10 M€. La quote-part comptabilisée au titre de 2024 s'élève à 1,3 M€.

Des instruments sont également attachés à chacune des tranches : (i) 1 450 000 bons de souscription d'actions (BSA) au titre de la Tranche 1 permettant de souscrire à un maximum de 1 450 000 actions de la Société au prix d'exercice d de 1,24031 € (initialement de 1,8856 €, abaissé dans le cadre de la renégociation), (ii) 500 000 BSA au titre de la Tranche 2 permettant de souscrire à un maximum de 500 000 actions de la Société à un prix d'exercice de 1,24031 €.

La finalisation de l'accord de restructuration restait conditionnée à (i) la réévaluation du prix d'exercice des BSA de la Tranche 1 à 1,24031 €, approuvée lors de l'Assemblée Générale 2024, (ii) une levée de financement de 7 M€ avant le 30 avril 2025.

À la date du présent document, cette dernière condition n'est pas encore remplie, entraînant une majoration des taux d'intérêt de 4 % sur l'ensemble des tranches à compter du 1er octobre 2024.

Enfin, l'ouverture d'une procédure de sauvegarde au bénéfice de la Société le 31 mars 2025, ayant pour effet de geler le passif, suspend l'ensemble des engagements liés à cet accord, lesquels font désormais l'objet d'une renégociation avec la BEI (voir paragraphe *Événements post-clôture*).

Emprunts PGE

Le 17 juillet 2020, la Société a obtenu de la part de BNP Paribas et de Bpifrance un financement de 4 millions d'euros sous la forme d'un Prêt Garanti par l'État français (PGE). BNP Paribas et Bpifrance ont octroyé chacun un prêt de 2 millions d'euros à des taux d'intérêts fixes de respectivement 0,25% et 1,75%. Ces prêts non dilutifs seront garantis par l'État français à hauteur de 90% (arrêtés ministériels des 23 mars et 17 avril 2020 accordant la garantie de l'État aux établissements de crédit et aux sociétés financières, en application de l'article 6 de la loi n°2020-289 du 23 mars 2020). Chaque prêt est d'une durée initiale d'un an. A la fin de la première année, le remboursement du principal dû peut être différé à nouveau, au choix de la Société, pour une durée maximale de 5 ans.

En 2021, les prêts ont été renégociés et les nouvelles échéances sont les suivantes : 24 juin 2026 et du 31 août 2026 avec des taux d'intérêts fixes de respectivement 0,75% et 2,25%. Le remboursement du capital de BNP Paribas est mensuel tandis que celui de Bpifrance est trimestriel.

En 2024, le Groupe a obtenu un réaménagement des deux prêts :

- La maturité du PGE BNP a été rallongée d'une durée de 12 mois portant son terme du 24 juin 2026 au 24 juin 2027, avec une reprise des amortissements mensuels et intérêts à compter du 24 mai 2025. Le taux d'intérêt a été porté à 4% ;
- La maturité du PGE BPI a été rallongée d'une durée de 12 mois portant son terme au 31 août 2027, avec une reprise des échéances à compter du 1er juin 2025. Le taux d'intérêt a été porté à 5,25 % ;
- Une franchise de remboursement du capital a été consentie au Groupe pour la période du 1er juin 2024 au 31 mai 2025 inclus, pour les deux prêts.

États des échéances des dettes

DETTES	Montant brut fin ex.	Moins d'1 an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit : à 1 an maximum à l'origine	2 244 717	630 106	1 614 612	-
Emprunts et dettes financières divers	24 297 693	24 297 693	-	-
Fournisseurs et comptes rattachés	3 068 111	3 068 111	-	-
Personnel et comptes rattachés	588 188	588 188	-	-
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	1 087 251	1 087 251	-	-
État et autres collectivités publiques :				
Impôts sur les bénéfices	340 662	340 662	-	-
Autres impôts et comptes rattachés	110 409	110 409	-	-
Groupe et associés	5 000	-	-	5 000
Autres dettes	10 608	10 608	-	-
Produits constatés d'avance	2 225 339	2 225 339	-	-
TOTAL	33 977 978	32 358 367	1 614 612	5 000
Emprunts souscrits en cours d'exercice	-			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	419 749			

Dettes fournisseurs et comptes rattachés

Chiffres exprimés en euros	Au 31/12/2024	Au 31/12/2023
Fournisseurs France	756 617	630 324
Fournisseurs Étrangers	221 190	122 662
Fournisseurs factures non parvenues	2 090 304	2 212 376
Total dettes fournisseurs	3 068 111	2 965 361

Charges à payer

Le montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan s'élève à :

Rubriques	Exercice 2024	Exercice 2023
DETTES D'EXPLOITATION		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 090 304	2 212 376
Dettes fiscales et sociales	949 150	1 248 891
DETTES FINANCIERES		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	3 122 634	1 492 487
DETTES DIVERSES		
Autres dettes	-	-
DETTES	6 162 088	4 953 754

La hausse des dettes financières correspond principalement à une quote-part du montant minimum de redevances sur les ventes dues contractuellement à la BEI dans le cadre de la renégociation du prêt finalisée en avril 2024

Comptes de régularisation

Produits constatés d'avance

Les produits constatés d'avance s'analysent comme suit :

Chiffres exprimés en euros	Au 31/12/2024	Au 31/12/2023
Produits d'exploitation	2 225 339	4 587 591
Produits financiers	-	-
Produits exceptionnels	-	-
TOTAL	2 225 339	4 587 591

Les produits constatés d'avance sont principalement relatifs à l'accord de licence conclu avec la société Tasly Pharmaceutical pour lequel la Société a perçu 6,5 millions d'euros reconnu linéairement en chiffre d'affaires sur 36 mois. Sur l'exercice 2024, 2 millions d'euros ont été reconnus, à ce titre, en chiffre d'affaires.

Écarts de conversion

Se référer au paragraphe 1.2., Écarts de conversion.

Dettes sur les entreprises liées

Au 31 décembre 2024, la Société ne possède aucune dette envers sa filiale. Seule une facture non parvenue de 296 K€ est constatée vis-à-vis de MKT Inc.

1.4. Informations relatives au compte de résultat

Ventilation du montant net du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires de l'exercice 2024 se ventile de la façon suivante :

Chiffres exprimés en euros	Exercice 2024			Exercice 2023
	France	CEE + Export	Total	Total
Ventes de marchandises	-	-	-	75
Ventes de produits finis	360 703	2 611 635	2 972 338	3 820 940
Production vendue de services	105 368	3 217 133	3 322 501	5 328 649
Chiffre d'affaires	466 071	5 828 768	6 294 839	9 149 665
%	7%	93%	100%	

Autres produits d'exploitation

Chiffres exprimés en euros	Au 31/12/2024	Au 31/12/2023
Production stockée	854 069	89 995
Autres produits divers de gestion et subvention d'exploitation	6 500	10 667
Rep. sur amort. et provisions, transfert de charges et autres produits	486 739	222 529
Autres produits	282 702	345 716
TOTAL	1 630 010	668 906

Les autres produits concernent principalement la sous-location par la Société d'une partie des locaux rue d'Enghien. Ces baux ont été mis en place au cours de l'année 2022. Les produits constatés à ce titre en 2024 correspondent à une année pleine.

Charges d'exploitation

Chiffres exprimés en euros	Au 31/12/2024	Au 31/12/2023
Achats de matières premières et autres approvisionnements	(1 463 295)	(1 036 658)
Variation de stocks matières premières et autres approvisionnements	408 391	(38 528)
Autres achats et charges externes	(4 189 670)	(4 628 503)
Impôts et taxes	(264 578)	(171 472)
Salaires et traitements	(3 956 654)	(4 338 021)
Charges sociales	(1 777 449)	(1 921 961)
Dotations aux amortissements	(124 952)	(254 178)
Dotations aux dépréciations	(474 286)	(408 819)
Dotations aux provisions	-	-
Autres charges	(64 832)	(172 900)
TOTAL	(11 907 326)	(12 971 039)

La diminution des charges externes et des salaires et charges sociales est le résultat de la politique de réduction des coûts mise en place par la Société.

Rémunération des Commissaires aux comptes

Les honoraires des commissaires aux comptes, selon les lettres de mission, sur l'exercice et sur l'exercice précédent se résument de la façon suivante :

Montant en euros	Exercice 2024	Exercice 2023	
	EY	EY	EXCO
Audit			
Commissariat aux comptes, certification et examen des comptes individuels et consolidés			
- Mauna Kea Technologies SA & Filiales intégrées globalement	128 000	85 000	50 000
Sous Total	128 000	85 000	50 000
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement			
Services autres que la certification des comptes (SACC)	-	-	-
Sous Total	-	-	-
Total	128 000	85 000	50 000

Résultat financier

Le résultat financier de l'exercice s'élève à (9 012 K€) et s'analyse de la façon suivante :

Rubriques	Exercice 2024	Exercice 2023
PRODUITS FINANCIERS	3 955 445	2 716 199
Autres intérêts et produits assimilés	3 926 755	2 326 291
Reprises sur provisions et transferts de charges	8 485	9 316
Différences positives de change	20 205	380 592
CHARGES FINANCIERES	(14 437 181)	(4 389 492)
Dotations financières aux amortissements et provisions	(11 462 929)	(2 603 211)
Intérêts et charges assimilées	(2 962 582)	(1 353 070)
Différences négatives de change	(11 670)	(433 211)
RÉSULTAT FINANCIER	(10 481 736)	(1 673 293)

Les produits d'intérêt comptabilisés en 2024 correspondent :

- Aux intérêts sur le compte courant de la filiale américaine pour 3,8 millions d'euros en 2024 contre 2,1 millions d'euros pour 2023. Cette forte hausse est liée à celle du taux d'intérêt légal appliqué pour le calcul de ces intérêts (5,07% et 4,92% respectivement pour le premier et second semestre 2024, contre 2,06% et 4,22% pour 2023) ;
- Aux intérêts sur les dépôts à terme.

Les dotations financières aux amortissements et provisions proviennent principalement de :

- la dépréciation de l'avance en compte courant de la filiale américaine à hauteur de 9 932 K€ pour 2024. Cette dépréciation varie en fonction du montant de l'avance accordée, du montant des capitaux propres de la filiale et du taux de change. La forte hausse sur 2024 s'explique par la variation de la parité USD/EUR
- La dépréciation des titres de la Joint-Venture à hauteur de 1 470 K€, en complément de la dotation de 457 K€ constatée au 31 décembre 2023.

Les charges d'intérêts sont liées principalement à l'emprunt BEI. La forte hausse est liée à la comptabilisation en 2024 d'une quote-part du montant minimum de royalties à verser à la BEI sur la durée renégociée de l'emprunt.

Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel de l'exercice s'analyse de la façon suivante :

Rubriques	Exercice 2024	Exercice 2023
PRODUITS EXCEPTIONNELS	31 888	16 775 139
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	5 581	305
Produits exceptionnels sur opérations en capital	1 308	16 762 227
Reprises sur provisions et transferts de charges	25 000	12 608
CHARGES EXCEPTIONNELLES	(160 111)	(1 607 978)
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	(13 197)	(8 577)
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	(100 126)	(1 574 400)
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	(46 788)	(25 000)
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	(128 223)	15 167 162

Le résultat exceptionnel de l'exercice 2024 est principalement constitué :

- De la reprise de provision concernant un litige dénoué en 2024 ;
- De la constatation d'une provision pour risque liée à des pénalités potentielles ;
- D'honoraires de conseil ayant un caractère non récurrent.

Le résultat exceptionnel de l'exercice 2023 était principalement lié à la constitution de la Joint-Venture en Chine :

- La comptabilisation des titres de cette société reçus en contrepartie de l'apport de brevets constitue un produit exceptionnel de 16,8 millions d'euros ;
- Les honoraires de conseil stratégique fournis par le prestataire Cenpoints ont été constatés en charges exceptionnelles pour 1,6 millions d'euros.

-

Impôt sur les bénéfices

Situation fiscale

Au 31 décembre 2024, la Société dispose d'un report déficitaire de 101 849 111 €.

Fiscalité différée

BASES (en euros)	A l'ouverture de l'exercice 2024	Variations en résultat de l'exercice	A la clôture de l'exercice 2024
Différences entre le régime fiscal et le traitement comptable de certains produits ou charges :			
Autres provisions pour risques	7 143	53 906	61 050
TOTAL	7 143	53 906	61 050

Crédits d'impôts

La Société bénéficie des dispositions des articles 244 quater B et 49 septies F du Code Général des Impôts relatives au crédit impôt recherche. Le montant du crédit impôt recherche au titre de l'exercice 2024 s'élève à 753 393 €.

1.5. Informations diverses

Effectif du personnel salarié et intérimaire

Au 31 décembre 2024, l'effectif moyen s'analyse comme suit :

Effectif moyen	2024	2023 (effectif moyen)	2023 publié (effectif à la clôture)
Cadres	47.3	53.4	48.0
Non cadres	5.6	0.5	8.0
TOTAL	52.9	53.9	56.0

Liste des filiales et des participations

Sociétés concernées	Capital	Capital détenu	Capitaux propres y compris résultat	Résultat Net
Mauna Kea Technologies Inc. (*)	30 000	100%	(77 890 840)	(6 018 923)
Tasly Mauna Kea Medical Engineering Technology Co.(**)	250 000 000	49%	204 484 804	(15 481 542)
CellTolerance.(***)	10 000	100%	-	-

(*) Les montants sont présentés en US Dollars

(**) Les montants sont présentés en RMB

(***) Les montants sont présentés en €

Informations sur les parties liées

Aucune information sur les transactions entre parties liées car les transactions courantes sont exclues de la liste des transactions avec les parties liées.

Rémunération des organes d'administration

La rémunération des organes de Direction n'est pas fournie car cela conduirait à donner une rémunération individuelle.

Engagements financiers

Engagements donnés

- Envers European Investment Bank (BEI)

Suite à l'accord de restructuration du financement de la BEI signé le 24 avril 2024, les obligations ont été mises à jour. Tout d'abord l'accord stipule la finalisation sera définitivement acquise dès que le groupe aura levé 7 millions d'euros par le biais d'accords de licence, de partenariats, de levées de fonds ou d'autres moyens entre le 1er janvier 2024 et le 30 avril 2025. En outre, l'accord comprend un engagement à payer des redevances annuelles de 2 % sur certains revenus sur une période de six ans à compter du 30 janvier 2024, d'un montant minimum de 8 millions d'euros et plafonnées à 10 millions d'euros.

Les garanties, prises par la BEI d'une part sur les stocks et les créances clients et d'autre part sur le nantissement de certains brevets ont été allongées pour couvrir les nouvelles échéances.

Des covenants financiers sont également intégrés aux obligations contractuelles, à savoir :

- Une position de trésorerie supérieure à 4 millions d'euros ;
- Un ratio de taux de couverture de la dette supérieur à 2.0 :1.0 ;
- Un ratio dettes sur capitaux propres de 1.0 :1.0 ;
- Un niveau de revenu et d'EBITDA minimum.

Compte tenu de l'ouverture d'une procédure de sauvegarde au profit de la Société en date du 31 mars 2025, ayant pour effet de geler le passif (voir paragraphe Événements survenus depuis la clôture de l'exercice), l'ensemble de ces engagements est suspendu et fait l'objet d'une renégociation avec la BEI.

- Envers des partenaires

Engagements donnés	Total	-1 an	de 1 à 5 ans	+5 ans
Liés aux locations	1 087 886	255 700	832 186	-
Liés aux contrats d'approvisionnement	953 820	671 248	282 572	-
Contre garantie bancaire	2 840 343	-	2 840 343	-
	4 882 049	926 948	3 955 101	-

Afin de garantir ses obligations financières envers un prestataire essentiel à la continuité de ses opérations, la Société a mis en place une lettre de crédit stand-by. En contrepartie de cet engagement, un compte bancaire rémunéré d'un montant de 100 000 euros a été nanti et restera bloqué jusqu'au 24 mars 2025.

Engagements reçus

Le Prêt Garanti par l'État (PGE) octroyé par la BPI et la BNP bénéficie d'une Garantie de l'État au titre du Fonds National Garantie État Coronavirus à hauteur de 90%

Engagements sur le personnel

Engagement en matière d'indemnité de départ à la retraite

Dans le cadre de l'estimation des engagements de départ à la retraite, les hypothèses suivantes ont été retenues pour l'ensemble des catégories de salariés (employé, ETAM, cadre) :

- Age de départ : 64 ans
- Modalités de départ : départ volontaire
- Table de mortalité : INSEE 2024
- Convention collective : métallurgie
- Rotation du personnel :
 - 18-25 ans : 0%
 - 26-35 ans : 18%
 - 36-45 ans : 16%
 - 46-55 ans : 24%
 - > 56 ans : 0%
- Taux de charges patronales retenu : 47 % (identique à 2023)
- Taux d'augmentation des salaires : 2,5 % (identique à 2023)
- Taux d'actualisation : 3,35 % (contre 3,20% en 2023) correspondant au taux iBoxx Corporate AA10+.

Le montant des indemnités de fin de carrière s'élève à 100 K€ à la clôture de l'exercice 2024 non enregistré dans les comptes sociaux.

La Société ne finance pas ses engagements d'indemnités de départ en retraite.

Délais de paiement clients et fournisseurs

Conformément à l'article L. 441-6-1 du Code de commerce, la Société est tenue de publier la décomposition, à la clôture de l'exercice, du solde de ses dettes à l'égard de ses fournisseurs, et des créances vis-à-vis de ses clients, par date d'échéance.

Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice							
En K€	Total	Pas de retard	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total 1 jour et plus
Nombre de factures concernées	216	87					129
Montant total des factures concernées (TTC)	922	434	106	76	122	184	488
Pourcentage des factures concernées (TTC)		47%	11%	8%	13%	20%	53%
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice		8%	2%	1%	2%	4%	9%

Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice							
En K€	Total	Pas de retard	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total 1 jour et plus
Nombre de factures concernées	21	12					9
Montant total des factures concernées (TTC)	415	188	103	96	-	28	227
Pourcentage des factures concernées (TTC)		45%	25%	23%	-	7%	55%
Pourcentage du montant total des factures émises de l'exercice		4%	2%	2%	-	1%	5%

Tableau des résultats établis en normes françaises des cinq derniers exercices

	31/12/2024	31/12/2023	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2020
Capital en fin d'exercice					
Capital social	2 709 285	2 464 410	1 859 059	1 783 803	1 223 558
Nombre d'actions émises	6 121 880	15 133 772	1 881 400	14 005 375	17 960
Opérations et résultat de l'exercice					
Chiffre d'affaires hors taxes	6 294 839	9 149 665	5 332 370	6 992 787	4 403 044
Bénéfice avant impôts, amortissements et provisions	(2 835 001)	13 388 892	(7 515 570)	(8 039 041)	(9 364 852)
Impôts sur les bénéfices	(753 393)	(60 892)	(626 810)	(635 110)	(710 870)
Bénéfice après impôts, mais avant amortissements et provisions	(2 081 608)	13 449 784	(6 888 760)	(7 403 931)	(8 923 982)
Bénéfice après impôts, amortissements et provisions	(13 839 043)	10 402 292	(12 876 699)	(16 033 905)	(9 444 555)
Résultat distribué (au cours de l'ex)	-	-	-	-	-
Participation des salariés	-	-	-	-	-
Résultats par action (en euros)					
Résultat après impôts, et avant dotations aux amort. et provisions	-	-	-	-	-
Résultat après impôts et dotations aux amortissements et provisions	-	-	-	-	-
Personnel					
Nombre de salariés	54	55	56	67	75
Montant de la masse salariale de l'exercice	3 956 654	4 338 021	4 409 869	5 018 361	5 132 959
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	1 777 449	1 921 691	1 969 813	2 122 404	2 107 782